

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## Commune de KERVIGNAC

Lotissement : 15 lots

### "LE CLOS SAINT-ANTOINE"

Permis d'Aménager n° PA 056 094 19 N0005 en date du 14/02/2020

## PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

NOTA:

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de récolement après travaux.

LOT N°: 11

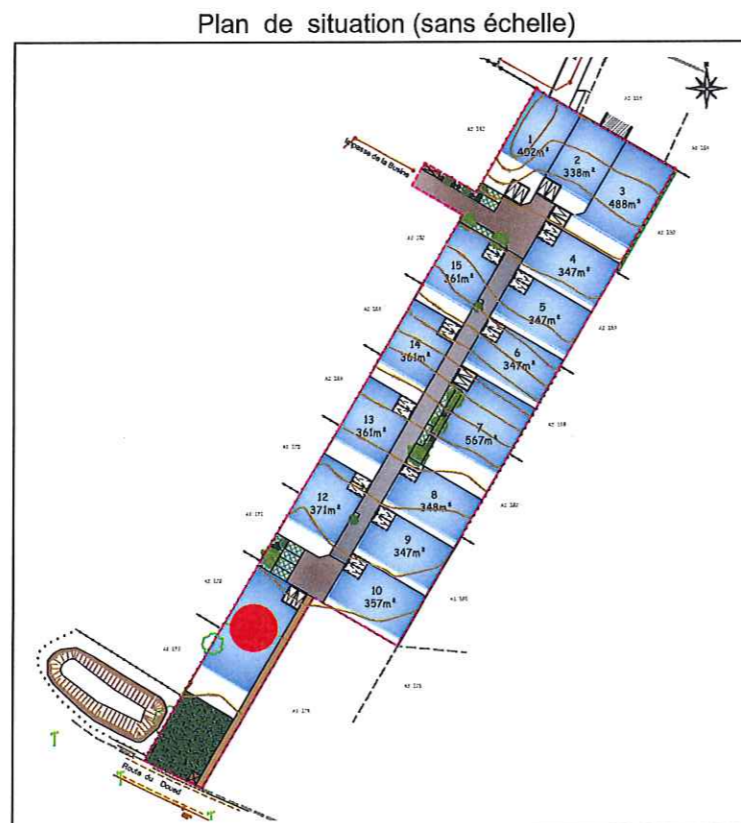
Superficie provisoire : 595 m<sup>2</sup>  
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre provisoire : Section AI n° 165p

Surface plancher maximale provisoire : 529 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

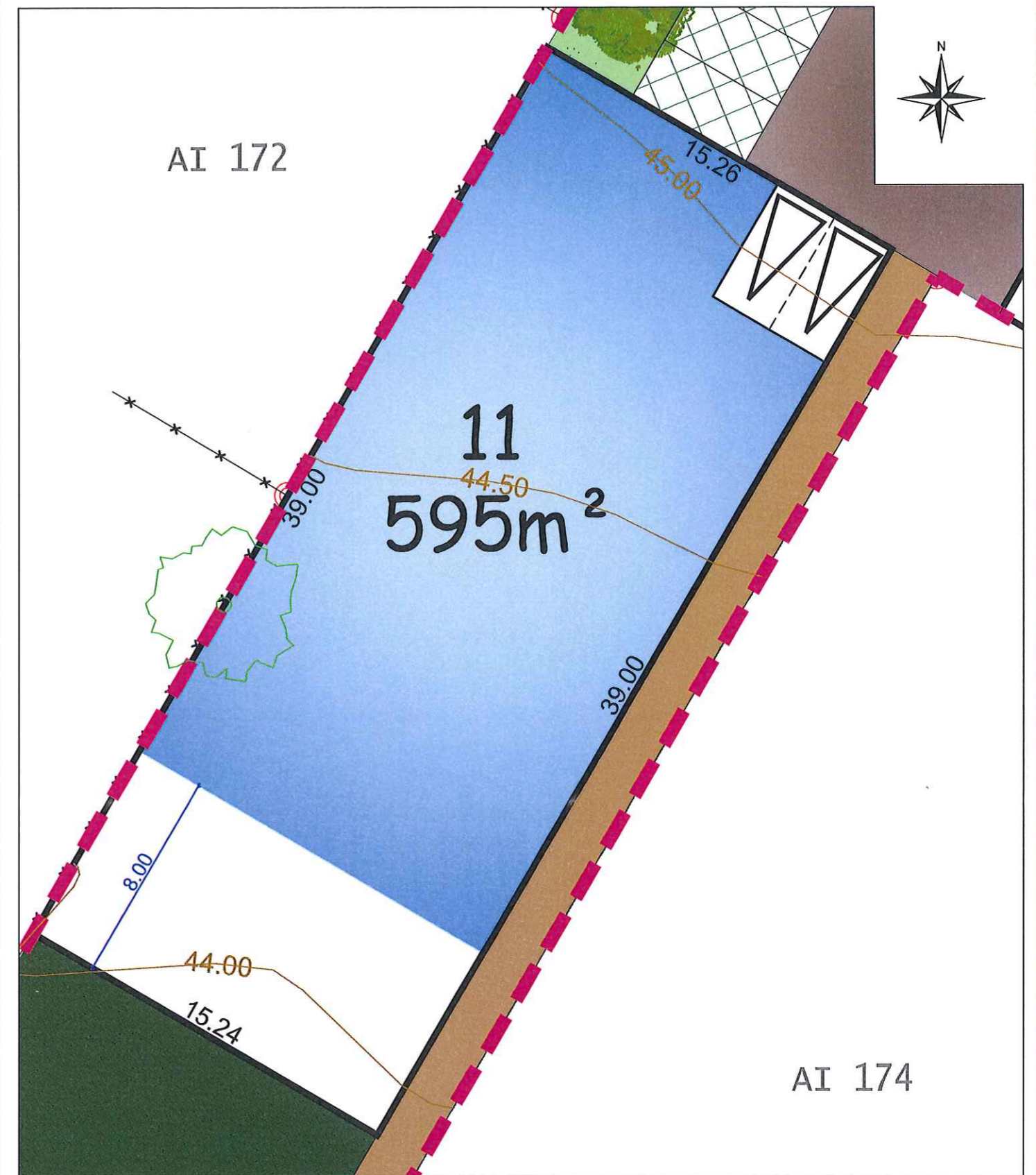
Ordre des Géomètres Experts  
SELARL NICOLAS ASSOCIES  
David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144  
13 rue du Sous-Marin Vénus - 56100 LORIENT  
Tél 02 97 21 01 03 - Fax 02 97 64 28 83  
Mail : lorient@sarlnicolas.fr



ECHELLE 1 / 200

Dressé le 20/04/2020

Référence : O19-264



#### Légende du plan de composition

- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | PERIMETRE DU LOTISSEMENT                            |  | ARBRE (position indicative)  |
|  | ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES                      |  | ARBUSTE (position indicative)  |
|  | VOIRIE PARTAGEE                                     |  | ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)   |
|  | STATIONNEMENT                                       |  | ACCES PRECONISE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)  |
|  | PLACETTE  |  | AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES  |
|  | CHEMIN PIETON                                       |  | Borne Ancienne retrouvée et contrôlée suivant DA 2147G + 2148C - établi en Octobre 2008 par LENOIR et Associés Géomètre Expert Lorient |
|  | ESPACE VERT   |  |  |
|  | NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales) |  |  |

Les superficies et les cotes ne seront définitives qu'après bornage